

## **Communiqué de presse**

### **L'évolution des coûts dans la filière des céréales provoque une augmentation du prix du blé, de la farine et des articles de boulangeries**

**Berne, le 14 septembre 2022 – La hausse du prix des céréales ainsi que du gluten, de l'énergie, des emballages et de la logistique en Suisse et à l'étranger provoque une nouvelle augmentation massive des coûts pour le secteur meunier qui ne peut pas être absorbés par les moulins. La Fédération des meuniers suisses s'attend par conséquent à un relèvement du prix de la farine et des produits qui sont fabriqués avec.**

La hausse actuelle des prix touche aussi la filière des céréales. Certes, l'explosion du prix des céréales panifiables sur les marchés internationaux après l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes ne s'est pas répercutée entièrement sur le marché suisse, notre pays ayant pu amortir une grande partie de cette hausse par le régime douanier. Il existe néanmoins également une forte pression pour une augmentation du prix des céréales panifiables en Suisse.

Rappelons que les prix indicatifs ont déjà été relevés sensiblement de près de 10 % à la fin juin. Comme on a pu le lire dans les médias ces derniers temps, les producteurs de céréales estiment que cette hausse de prix ne suffit néanmoins pas pour couvrir leurs coûts accrus. Ils demandent par conséquent une correction et une nouvelle augmentation sensible des prix indicatifs.

La FMS n'a pas pu donner suite pleinement à cette exigence pour deux raisons : premièrement, la situation n'a pas évolué négativement pour les producteurs de céréales depuis la fin juin et il n'y a donc pas lieu de s'écarter du compris trouvé, du point de vue des moulins. Deuxièmement, il n'existe tout simplement pas de marché pour une augmentation de prix aussi importante. La pression sur la branche reste forte, notamment auprès des acheteurs industriels. Rappelons que les importations de produits semi-finis n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Cette augmentation a atteint près de 25 % rien que ces quatre dernières années. Cela correspond à une hausse supplémentaire des importations de céréales panifiables d'environ 9500 t par année ou à une perte de valeur ajoutée de près de 5 millions de francs par année pour les producteurs de céréales. Cet effet s'accroîtrait encore fortement en cas de hausse trop importante des prix et les répercussions seraient négatives pour toute la branche, notamment aussi pour les producteurs de céréales.

La commission responsable de swiss granum s'est accordée sur une augmentation supplémentaire de 1.50 franc pour les classes Top et I, respectivement de 1.00 franc pour la classe II et le blé biscuit. Si ces prix indicatifs d'automne sont appliqués sur le marché, cela équivaldra à l'augmentation moyenne de 8.50 francs par rapport aux prix des céréales panifiables payés en 2020.

La commission responsable de swiss granum s'est mise d'accord hier sur une augmentation supplémentaire des prix indicatifs de 1.50 franc pour les classes Top et I, respectivement de 1.00 franc pour la classe II et le blé biscuit. Cette décision, prise par consensus par tous les partenaires de la branche, souligne l'engagement commun en faveur de la production indigène de céréales suisses pour la fabrication de farine suisse et de

pain et produits de boulangerie suisses. Si ces prix indicatifs d'automne sont appliqués sur le marché et effectivement payés, cela correspond à une augmentation moyenne de 8.50 francs par rapport aux prix des céréales panifiables versés en 2020.

Pour les moulins, cette augmentation des prix indicatifs correspond à une hausse de plus de 10% du coût de la matière première. S'ajoute à cela la forte hausse du coût des facteurs pour les moulins. Les moulins ne sont pas seulement touchés particulièrement par l'explosion du prix de l'énergie, mais aussi par l'augmentation du coût des ingrédients (surtout gluten), de la logistique et du matériel d'emballage. Cela provoquera une hausse des prix sur le marché.

Tenant compte et des décisions de prix indicatifs de swiss granum et des coûts actuels des facteurs de production l'augmentation calculée des coûts par rapport à l'année précédente devrait osciller entre 13 et 16 % pour un moulin moyen en Suisse. Chaque moulin doit calculer lui-même l'augmentation concrète, mais le secteur meunier ne sera pas en mesure d'absorber une telle hausse des coûts en accroissant l'efficacité et en réduisant encore ses marges. Il faut donc s'attendre à ce que ces coûts accrus soient reportés le long de la filière et, par conséquent, à ce que le prix des produits de boulangerie augmente.

#### Informations supplémentaires

- Dr. Lorenz Hirt, directeur de la FMS

[hirt@thunstrasse82.ch](mailto:hirt@thunstrasse82.ch)

031 351 38 82

#### **Fédération des Meuniers Suisses (FMS):**

La Fédération des meuniers suisses (FMS) regroupe les moulins à blé tendre suisses. Par rapport à la quantité totale de blé tendre moulue en Suisse, les moulins affiliés à la FMS représentent une part de marché de 96% et sont donc essentiels pour l'approvisionnement en farine. Ils ont un grand intérêt à une agriculture compétitive, tenant néanmoins également compte des attentes justifiées en matière de durabilité.